



Livret d'accueil des résidents

ACT LA BERLUGANE
71-73, avenue d'Italie
75013 PARIS

Téléphone : 01 45 86 75 90
Télécopie : 01 45 86 75 90
Messagerie : fanny.rault@cognacq-jay.fr

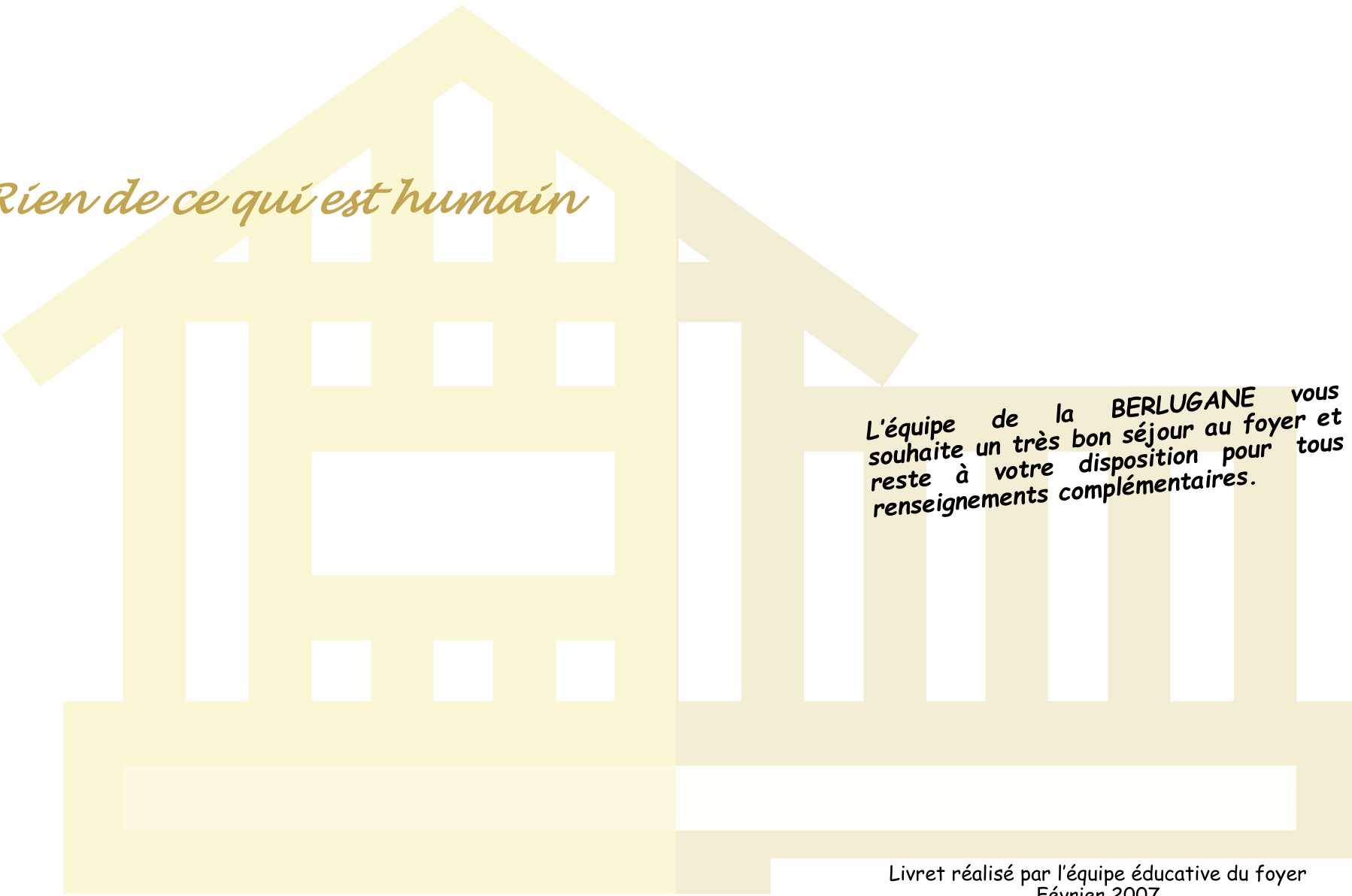
100.002

Version 2.10

15/11/2012



Règles de fonctionnement
&
informations utiles



« ...Rien de ce qui est humain

L'équipe de la BERLUGANE vous souhaite un très bon séjour au foyer et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Livret réalisé par l'équipe éducative du foyer
Février 2007

Autres informations utiles / téléphones

Sécurité Sociale— Centre 332

Adresse : « Les Olympiades » Tour Tokyo
20 avenue d'Ivry—Paris 13^{ème}
Tél : 0 820 904 175

Horaires d'ouverture :
De 8h à 12h30
De 14h à 18h

Caisse d'Allocations Familiales

Adresse : 101, rue Nationale—Paris 13^{ème}
Tél : 0 820 25 75 10

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 16h

Centre des Impôts

Adresse : 101, rue Tolbiac— Paris 13^{ème}
Tél : 01.42.16.70.39

Horaires d'ouverture :
Les mardis et vendredis
De 9h00 à 12h00

M.D.P.H.

Adresse : 69, rue de la Victoire —Paris 9^{ème}
Tél : 0 808 800 909

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
De 9h à 12h

Mairie du XIII^{ème}

1, Place d'Italie—75013 PARIS
Standard : 01.44.08.13.40
Logement : 01.44.08.14.85

Centre d'action sociale et antenne
logement dans la Mairie
Sauf le mardi 9h-12h

Pôle Emploi

Adresse : 13 , rue Friand—Paris 14^{ème}
Tél : 08 11 01 01 75

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi
De 9h à 15h45
Sauf vendredi de 9h à 12h

Centre de Soins MOULINET

21, rue du Moulinet—75013 PARIS

Tél.: 01.40.46.13.46

- ◆ Ophtalmologue
- ◆ Dentiste
- ◆ Radiographie

ne m'est étranger... »

Térence—2^{ème} siècle avant JC

Nous sommes heureux de vous accueillir aux ACT LA BERLUGANE et nous espérons que votre séjour vous aidera à vous épanouir et vous permettra de réaliser vos projets.

Autres informations utiles / téléphones



Adresse du foyer

Durant votre séjour vous êtes domicilié

ACT LA BERLUGANE

Apt C 69

71-73, avenue d'Italie

75013 PARIS

Un peu d'histoire

Œuvre de la Fondation Cognacq-Jay, les ACT LA BERLUGANE ont ouvert en janvier 1995 à l'initiative de l'hôpital Cognacq-Jay, qui en tant que partenaire privilégié, souhaitait proposer une alternative à l'hospitalisation aux personnes touchées par une maladie grave invalidante.

Notre vocation est d'accueillir, en appartement de coordination thérapeutique, toute personne dont la situation financière et sociale précaire, associée à la maladie et aux traitements, nécessite un accompagnement et un suivi coordonné sur le plan médical, social, éducatif et psychologique.

Présentation de la structure

Les ACT LA BERLUGANE sont constitués de :

- Deux appartements collectifs d'une capacité d'accueil de 4 places chacun.
- Un appartement semi-collectif d'une capacité de deux places.
- Un appartement pour l'équipe éducative.
- Un appartement pour les entretiens sociaux et psychologiques et les activités.

Les N° de téléphones

◆ Téléphone de garde :	06.84.12.07.72
◆ Bureau	01.45.86.75.90
◆ 1er étage	01.45.83.17.99
◆ 2ème étage	01.44.24.53.40
◆ Rez de Chaussée A4	01.53.79.24.87

Les téléphones d'Urgence

Pompiers	18
Police	17
SAMU	15
SOS Médecin	01.47.07.77.77

Puis appelez le téléphone de garde
au 06.84.12.07.72

Où trouver l'information ?

A chaque étage, un tableau d'affichage répertorie les informations dont vous pourriez avoir besoin :

- ♦ Planning des jours où vous disposez de la machine à laver et du sèche-linge
- ♦ Menus de la semaine et tour de cuisine
- ♦ Planning mensuel des activités et animations proposées
- ♦ Votre courrier
- ♦ Numéros de téléphone d'urgence et consignes de sécurité

Par ailleurs, vous trouverez dans la bibliothèque du bureau des documents sur :

- ♦ L'hygiène, la diététique et les régimes alimentaires
- ♦ La prévention
- ♦ Une liste des associations

Accès Internet et informatique :

En présence des permanents, un accès Internet vous est proposé pour vos documents administratifs, consultation des annonces Pôle emploi, recherche de loisirs, autres.

Plusieurs ordinateurs sont à votre disposition pour vos courriers, CV, autres.

Notre mission

Notre rôle est d'assurer votre accueil, votre hébergement, ainsi que l'accompagnement et le soutien nécessaires à la facilitation de votre réinsertion.

Votre prise en charge sera ponctuée par des contrats de séjour trimestriels où seront répertoriés vos objectifs et les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour les réaliser : ce qui nous permettra de réfléchir, ensemble, à l'élaboration de votre projet de vie individualisé.

Nos offres de services

- ♦ Mise à disposition d'un logement confortable.
- ♦ Prestation hôtelière (entretien des parties communes et mise à disposition d'un lave-linge et d'un sèche-linge).
- ♦ Restauration
- ♦ Apport d'un soutien au niveau des actes de la vie quotidienne en fonction du degré d'autonomie.
- ♦ Aide à l'adhésion thérapeutique et au suivi des traitements.
- ♦ Informations sur la prévention.
- ♦ Propositions de loisirs ou facilitation de leur accès.
- ♦ Participation possible aux frais de déplacement.
- ♦ Promotion de la réinsertion sociale et / ou professionnelle.
- ♦ Préparation à la sortie des ACT.

Présentation de l'équipe

♦ Le Directeur : **Cédric TCHENG**
En tant que directeur, il assure la gestion administrative et comptable de l'établissement.

♦ La chef de service: **Fanny RAULT**
Elle veille au bon déroulement de la vie dans les ACT et au respect de la qualité des offres de service qui vous sont proposées.
Elle s'assure de la sécurité des biens et des personnes et a la charge de la gestion du personnel.

♦ Le Médecin—Coordinateur : **Dr Camille FONTAINE**
Dans le cadre de ses visites hebdomadaires, il s'assure de votre prise en charge par un médecin référent. Il gère votre dossier médical, est en relation avec les différents prescripteurs et veille à la bonne observance et à la tolérance de vos traitements.

♦ Infirmière : **Charlotte POINT-WONG**
Présent une journée par semaine, il est à votre disposition pour tout ce qui relève des traitements : informations sur la maladie, les traitements, l'hygiène de vie et pour toutes les difficultés rencontrées inhérentes à la pathologie. Il assure la coordination avec les partenaires médicaux extérieurs.

♦ L'Assistante sociale **Laure JOLLY**
Présente deux journées par semaine, elle vous guide et vous soutient dans vos démarches et la réalisation de vos projets sociaux (mise à jour des droits administratifs et sociaux, aide à la recherche de logement...).

♦ Le Psychologue : **Éric JOUANNET**
Présent deux demi-journées par semaine, il peut, si vous le désirez, vous soutenir individuellement.

es au lieu de vie

Participation financière

Pour contribuer aux frais d'hébergement, d'alimentation, de loisirs, de voyages, nous vous demandons une participation financière au prorata de vos ressources, payable à terme échu avant le 10 du mois suivant :

- Vous n'avez pas de ressource : pas de participation demandée.
- Vous avez des ressources irrégulières : au prorata
 - Jusqu'à 213€ : 10% des ressources
 - Inférieures au RSA : 25% des ressources
 - Inférieures à l'AAH : 50% des ressources
- Vous avez des ressources fixes de longue durée (AAH, RMI, CDD, CDI > 6 mois) :
 - AAH ou + : 330€/mois
 - RMI : 210€/mois

Entretien de l'appartement

L'entretien de votre chambre est exclusivement à votre charge. Par ailleurs, pour que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'hygiène, vous veillerez à accorder une attention toute particulière à la propreté des lieux, notamment en ce qui concerne la cuisine, les salles de bains et les toilettes.

La restauration

Le petit déjeuner doit être pris à 10h au plus tard.
Le déjeuner (13h) et le dîner (20h) sont pris en commun : vous élaborerez les menus ensemble, une fois par quinzaine.
Vous aurez la charge à tour de rôle de faire les courses, de préparer les repas et d'assumer les tâches ménagères qui en découlent.

Règles attendant

Règlement intérieur

La Berlugane possède son règlement intérieur qui pour le bien-être de tous se doit d'être respecté :

- ♦ Respecter les autres résidents (attitude, hygiène, nuisance sonore, apprentissage de la différence,...)
- ♦ Respecter le règlement de copropriété de l'immeuble
- ♦ Signaler vos absences à l'un des permanents
- ♦ Honorer vos rendez-vous médicaux, sociaux et administratifs
- ♦ Organiser et signaler suffisamment tôt à l'avance vos sorties privées pour ne pas déroger à vos obligations concernant la collectivité
- ♦ Être présent à tous les repas, sauf travail, rendez-vous ou sorties prévues
- ♦ Pour des raisons d'hygiène, ne pas stocker d'aliments périssables, ni prendre de repas dans votre chambre
- ♦ Recevoir vos amis aux heures de visites suivantes : de 10h à 12h et de 14h à 18h30
- ♦ Ne pas héberger de personne dans votre chambre
- ♦ Il est strictement interdit de ramener de l'alcool ou de la drogue dans l'appartement
- ♦ Il n'est pas admis de rentrer au foyer sous l'emprise de toxiques

En cas de non respect de ces règles, l'équipe de la Berlugane se réserve le droit de suspendre votre séjour pour évaluer la pertinence de votre présence au foyer.

- ♦ Les Éducateurs spécialisés : **Marie TAVERNE**
Christan EKINDI

En lien avec les membres de l'équipe, ils vous aideront à évaluer vos difficultés au niveau social, psychologique et professionnel et à chercher des solutions adaptées.

Ils proposent des animations tout au long de l'année. Ils sont à l'écoute de toutes vos propositions d'activités collectives ou individuelles et peuvent vous aider à organiser et concrétiser ces activités.

De plus, les éducateurs sont référents chacun de 5 résidents.

Dans ce cadre, ils vous aideront à construire votre projet et suivront votre parcours jusqu'à la réalisation de vos objectifs : l'avancée de votre projet sera objectivée par la construction de contrats de séjour écrits et évaluée lors d'entretiens trimestriels avec votre référent et le directeur de l'établissement.

D'autre part, ils sont responsables de la gestion des stocks des produits ménagers et du linge de maison et des matériels.

Vous leur signalerez tout dysfonctionnement constaté et vous leur ferez part de tout matériel hors d'usage pour son remplacement.

- ♦ L'aide ménagère : **Magda JEANTY**

Elle a en charge l'entretien des parties communes et peut vous conseiller sur l'hygiène des locaux et l'entretien du linge. Elle peut également vous aider dans la préparation des repas.

Conditions générales de votre séjour

Votre séjour commencera par une période d'essai d'un mois qui permettra d'évaluer si un travail commun est possible. A l'issue, un premier contrat de séjour sera élaboré en concertation avec nous, et réévalué tous les trois mois : il reprendra les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser votre projet de vie.

Objectifs de votre séjour

- ♦ Acquérir une meilleure connaissance de vous-même.
- ♦ Rechercher des solutions aux difficultés que vous rencontrez.
- ♦ Élaborer un projet d'avenir qui tend au mieux-être et à l'autonomie.

Droits essentiels

- ♦ Droit à la confidentialité : toutes les informations en notre possession vous concernant sont couvertes par le secret médical et professionnel
- ♦ Liberté d'expression et d'échange d'idées
- ♦ Respect de l'intimité et de la vie privée

Une charte des droits et des libertés de la personne accueillie vous a été remise à votre arrivée.

Règlement de fonctionnement

Un règlement de fonctionnement vous a été remis à votre arrivée. Il reprend les droits et les obligations de chacune des parties.

Présentation du lieu de vie

La conception de l'aménagement des appartements a été pensée pour pouvoir assurer à ses occupants le respect de leur intimité, tout en privilégiant le partage de la vie en commun.

A cet effet, vous bénéficiez :

D'un espace individuel

Votre chambre est votre domaine personnel ; toutefois, les membres de l'équipe se réservent le droit d'y avoir accès.

Vous disposez d'une armoire, d'un bureau-secrétaire, d'une table de chevet, d'une chaise, d'un lit et du nécessaire de couchage.

Si vous le désirez, vous pouvez avec l'accord du responsable du foyer, compléter l'ameublement de votre chambre et la décorer à votre goût.

D'un espace collectif

La vie en collectivité nécessite un climat de confiance qui suppose la reconnaissance des droits et des devoirs de chacun. Cela demande un effort de chacun en ce qui concerne l'esprit de la vie collective.

Vous partagez avec trois résidents la salle à manger, le salon, la cuisine et tous les équipements disponibles (téléphone, télévision, cuisine, machine à laver...).

Vous partagez avec un résident une salle de bains et des toilettes : nous accordons une grande importance à l'hygiène.